



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 20 avril 2021

Derichebourg condamné pour licenciement abusif

En décembre 2016, une agent de nettoyage travaillant depuis plus de 20 ans à l'entretien des locaux de l'EPMSR voyait son dernier employeur perdre ce marché au profit de l'entreprise Derichebourg.

Alors qu'elle continuait à travailler sans discontinuer à son poste de travail habituel, le nouvel employeur lui demandait de signer un contrat de travail à durée déterminée. Étant depuis des années, de fait, en contrat à durée indéterminée, elle refusait cette proposition inadmissible.

Les patrons de Derichebourg, devant l'attitude ferme de cette salariée, décidaient dans la foulée de la licencier au prétexte qu'ayant tardé à rendre sa réponse pour le CDD, il n'y avait plus continuité de contrat entre eux et la salariée et que celle-ci aurait eu « un comportement mensonger, déloyal et injurieux ». Rien que cela !

Refusant d'en rester là et avec le soutien de l'URE-CGTR, la salariée privée abusivement de son travail décidait de porter l'affaire devant les Prud'hommes qui déclaraient en décembre 2018 son licenciement sans cause réelle et sérieuse, confirmait la continuité de son contrat CDI avec Derichebourg et condamnaient cette entreprise à 20 000 euros pour un licenciement sans cause réelle et sérieuse .

Derichebourg faisait appel de ce jugement qui lui était défavorable en janvier 2019.

Le jugement de la cour d'Appel de Saint Denis vient de tomber le 9 avril 2021. Il confirme le premier jugement et condamne en sus Derichebourg à payer à la salariée 5900 euros au titre de l'indemnité légale de licenciement, 2095 euros pour l'indemnité compensatrice de préavis et 209 euros pour les congés payés, plus 1500 € au titre de l'article 700.

Derichebourg devra en outre rembourser six mois d'indemnités chômage versés à la salariée à Pôle Emploi.

Même si elle a perdu son emploi, cette salariée a obligé cette entreprise capitaliste qui se croyait au-dessus des lois à la dédommager. Tant mieux ! Nou tien bo, nou larg pa !

Décès de Max Banon

L'URE-CGTR tient à saluer la mémoire de Max, militant et responsable confédéral de la CGTR qui nous a quittés subitement.

Il était de tous les combats menés par la CGTR contre l'exploitation des travailleurs à La Réunion après avoir milité de longues années en France, en particulier au sein de son entreprise, l'EDF.

Les témoignages de plusieurs camarades, de la CGTR, mais aussi de FO et de Solidaires, lors de son incinération à Commune Prima, ont rappelé son implication militante aux côtés des travailleurs en lutte contre l'exploitation patronale et les mauvais coups du gouvernement, sa disponibilité et sa volonté de transmettre aux plus jeunes le goût de l'engagement contre les injustices, mais aussi la transmission de nos idées et des expériences de luttes.

La meilleure façon de lui rendre hommage est de poursuivre le combat pour et avec les travailleurs, avec détermination.

Résultats de l'élection de représentativité syndicale dans les TPE

À La Réunion, la CGTR reste la première organisation avec 26,63 % des voix (33,55 % en 2017), devant la CFDT avec 20,93 % (22,24 % en 2017), l'UNSA avec 17,8 % (8,85 % en 2017), l'UR974 avec 13,52 % (7,26 % en 2017) et FO avec 9,96 % (7,65 en 2017), etc.

Il faut relativiser ces chiffres en tenant compte du taux très faible de participation des salariés des

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

petites entreprises à cette élection qui s'effectuait uniquement sur internet. À ce propos, nous pouvons attester et déplorer que de très nombreux travailleurs n'ont pas reçu leurs codes et identifiants, ce qui les a empêchés de voter.

Cette année, sur 62766 inscrits, seuls 3739 ont voté, soit un taux de 5,96 % (6,56 % en 2017).

Il serait hasardeux d'expliquer ce faible nombre de votants par le Covid. L'explication est plutôt à chercher dans l'isolement de ces travailleurs par rapport à l'organisation syndicale, dans l'exploitation et les pressions dont ils sont victimes.

Ils font partie des plus exploités et nous devons faire le maximum pour établir un contact militant et fraternel avec ces travailleurs qui représentent 50 % des salariés de La Réunion !

CONGÉS PAYÉS : QUAND GOUVERNEMENT ET PATRONAT DÉPASSENT LES BORNES !

L'ordonnance gouvernementale du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance du 16 décembre 2020, permettait déjà aux employeurs d'imposer aux salariés de prendre 6 jours de congés payés.

Élisabeth Borne, la ministre du Travail, ne veut pas en rester là. Sous prétexte de perturbation de la vie sociale et économique dû à l'épidémie de Covid, elle se propose de faire passer une nouvelle ordonnance permettant aux patrons de modifier les dates de congés payés 24 heures avant la date de départ planifiée au lieu d'un mois jusqu'à présent (Article L 3141-16 du Code du Travail).

C'est d'ailleurs à la demande expresse de François Asselin, le président de la Confédération des PME, qu'elle vient de faire cette proposition en bon larbin du patronat qu'elle est, comme tous ceux et celles qui siègent au gouvernement.

Les vacances sont un dû et ce devrait être à leurs bénéficiaires, les salariés, de pouvoir en disposer à leur guise, pas les patrons qui disposent déjà d'un pouvoir outrancier sur la vie des travailleurs le reste du temps !

Manifestons le Premier Mai !

Comme tous les ans, la CGTR appelle tous les travailleurs de La Réunion à manifester dans la rue pour affirmer avec force, avec les travailleurs du monde entier, leurs revendications face aux prétentions du patronat et pour contrer les mauvais coups à venir du gouvernement :



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Smic – retraites minimum à 1800 euros

Semaine de 32 heures sans baisse de salaire – Répartition du travail entre tous

Retour à la retraite à 60 ans après 37,5 années de travail

Non aux licenciements ! Non à la baisse programmée des allocations chômage !

Défense des services publics de la Santé, de l'Éducation nationale

Cette année, l'appel à manifester est repris par toutes les autres organisations syndicales de salariés, hormis la CFDT. Cela est positif. La force des travailleurs, c'est de se mobiliser tous ensemble, au coude à coude, solidairement.

**Faisons de cette journée de lutte un succès !
Toutes et toutes à la manifestation dès 9 heures !**

Rendez-vous devant le Jardin de l'État à 9 heures.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68